



## **Protocole sanitaire d'utilisation des salles d'activités du Crous (S)pace' Campus – Studios de musique**

Pour vous permettre d'utiliser ses salles, le Crous de Bordeaux-Aquitaine vous demande de respecter et faire respecter les consignes suivantes de manière à limiter les risques de propagation du Covid-19.

Ces consignes complètent le règlement intérieur de ce local. Elles viennent en remplacement des éventuels points en contradiction avec ce dernier.

### **Consignes valables à partir du 11/10/2021**

- **L'effectif maximal autorisé dans les studios est limité à 2 personnes dans le petit studio (n°1), et à 6 personnes dans le grand studio (n°2). En fonction de la composition du groupe et des types de pratiques instrumentales, cette jauge peut évoluer à la marge, en concertation avec le service culturel.**
- **Le port du masque est obligatoire pour toutes et tous en entrant et en sortant des locaux. Il le reste pendant le temps de pratique à l'intérieur des studios, sauf lorsque la pratique ne le permet pas (chant, instruments soufflants).**
- **Lorsqu'un musicien peut porter un masque dans sa pratique, une distanciation physique d'au moins 1 mètre avec toute autre personne est obligatoire. En cas d'incompatibilité du port du masque avec la pratique artistique, une distance de 2m doit être mise en place.**
- **Dans tous les cas, le respect des gestes barrières est obligatoire dans les studios de musique.**
- **Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition pour vous désinfecter les mains. Il doit être particulièrement utilisé avant et après l'usage du matériel partagé (table de mixage, amplis, clavier...)**
- **Il est demandé de bien aérer la salle pendant au moins 15 minutes avant et après utilisation. Cette action doit être intégrée dans le temps de mise à disposition des locaux.**